

SOMMAIRE

Dans votre revue de presse de cette semaine...

La Première ministre a enterriné le réajustement de son gouvernement. Pap Ndiaye est reconduit dans ses fonctions au ministère de l'Éducation nationale. En nouveauté, il lui est adjoint une ministre déléguée à l'Enseignement et Formation professionnels. Un pont avec le ministère du Travail qui ne doit pas se transformer en viaduc avec la réalité des besoins de notre jeunesse alliant une solide formation professionnelle et une émancipatrice formation de citoyen. A défaut d'une véritable annonce de réforme de l'enseignement professionnel, le principe d'une poursuite de la TVP est exprimé dans la circulaire de rentrée 2023. La période est également aux résultats des concours. Les PLP ne font pas exception à la tendance générale et de nombreux postes n'ont pas été pourvus lors de cette dernière session. « ... il ne faut pas se tromper, Quand on est malade, C'est la ronde des métiers, Des métiers pour soigner... » (comptine)

➤ MARIANNE /

Article 1 : Vingt ans après Mélenchon... le retour d'une ministre déléguée à l'enseignement professionnel, 04/07/22..... p.2

➤ LIBERATION /

Article 2 : Les LP en partie gérés par le ministère du Travail, «pas forcément une mauvaise nouvelle», 05/07/22..... p.3

➤ LES ECHOS /

Article 3 : Remaniement : Carole Grandjean en charge de la grande réforme des LP, 04/07/22 p.4

➤ TOUTEDUC /

Article 4 : Nomination de C. Grandjean : les réactions de "Une voie pour tous" et de P. Vivier (SNETAA-FO), 06/07/22 p.5

Article 5 : Enseignement pro. : les personnels en difficulté, la nomination de C. Grandjean inquiète (syndicats), 04/07/22 p.5

Article 6 : Agrégation, CAPES, CAPET, CAPLP, CPE, PsyEN (externes, publics): 19,6 % des postes d'enseignants non pourvus, 05/07/22 p.6

➤ LE CAFE PEDAGOGIQUE /

Article 7 : Professionnel : L'intersyndicale contre le tout apprentissage, 05/07/22 p.6

Article 8 : Enseignement professionnel : Macron a-t-il franchi le Rubicon ?, 05/07/22 p.6

Article 9 : Brevet : Le diplôme encore plus flou..., 30/06/22..... p.7

Article 10 : Une circulaire pour une rentrée dans la continuité, 01/07/22 p.7

➤ CHARLIE HEBDO /

Article 11 : Pap Ndiaye : faux père Noël mais vrai père Fouettard pour les profs, 01/07/22..... p.7

➤ ACTEURS PUBLICS /

Article 12 : Le dégel du point d'indice à l'épreuve de son financement, 30/06/22..... p.7

➤ SENAT /

Rapport d'information, France Compétences face à une crise de croissance, 29/06/22..... p.8

➤ **PUBLICATIONS STATISTIQUES** p.8

➤ **PARUTION OFFICIELLE**..... p.9



Article 1 : Vingt ans après Mélenchon... le retour d'une ministre déléguée à l'enseignement professionnel, 04/07/22

Une première depuis... Jean-Luc Mélenchon. Le leader insoumis était jusqu'à ce 4 juillet le dernier ministre délégué à l'enseignement professionnel, en fonction sous Lionel Jospin de 2000 à 2002. Le poste avait ensuite tout simplement disparu du casting gouvernemental. Vingt ans après, la députée LREM de Meurthe-et-Moselle Carole Grandjean vient d'être nommée ce lundi ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels. S'il y avait bien eu depuis 2002 des ministres délégués à la formation professionnelle, l'enseignement professionnel ne figurait, lui, pas dans leur titre.

« Cela fait 1 an que je me battais pour obtenir un secrétariat d'État à l'enseignement professionnel. Finalement nous avons même une ministre déléguée, nous avons réussi à convaincre là-dessus », se réjouit Pascal Vivier, secrétaire général du SNETAA-FO. « Je porterai cette mission avec sérieux et détermination, consciente des enjeux pour les jeunes, les plus éloignés de l'emploi, les seniors, pour atteindre le plein-emploi à l'horizon 2027 ! », a promis sur Twitter la nouvelle ministre déléguée, rappelant ainsi que son portefeuille comprend la formation professionnelle à tous les âges.

(...) **Pascal Vivier** préfère, lui, voir le « verre à moitié plein ». **« Avoir une ministre déléguée est déjà une assurance, estime le syndicaliste. La double tutelle est une vraie reconnaissance de l'enseignement professionnel qui diffère du reste de ce qu'on trouve à l'école. Tout le monde va hurler, c'est tellement facile de crier au loup. Il faut attendre de voir les objectifs de la ministre. »**

« Carole Grandjean ferait bien de s'installer rue de Grenelle, au ministère de l'Éducation nationale, afin que cette nomination n'apparaisse pas comme un acte d'hostilité à l'égard de ce ministère – qui a bien réussi avec le bac pro – mais bien comme un moyen de développer une compétence dans ce secteur, et aller de l'avant », avance Daniel Bloch, père du bac professionnel, créé sous Jean-Pierre Chevènement. Cet ancien recteur tempère : **« Je pense que l'enseignement professionnel public ne peut que trouver des marges de progrès par un traitement interministériel. Il faut travailler davantage ensemble. »**

« La formation professionnelle et l'enseignement professionnel sont des périmètres partagés, justifie-t-on au ministère de l'ÉN. Il existe de nombreux champs partagés et plutôt que d'opposer les voies scolaires et l'apprentissage, il faut les porter conjointement. »

Réforme du lycée professionnel

Pendant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait estimé qu'il fallait **« faire rentrer davantage les entreprises [dans les lycées professionnels] ».** **« Il faut la grande réforme du lycée professionnel dont on a besoin, avec un partenariat avec les entreprises,** avait déclaré le président-candidat le 8 mars. **Il faut avoir des filières dans les lycées professionnels qui correspondent aux besoins. Il y a trop de filières où il n'y a pas de débouchés. »** Le chef de l'État veut augmenter de 50 % les périodes passées par les élèves en entreprise.

De quoi promettre un agenda chargé à Carole Grandjean. **« Il faut que la ministre remette de l'ordre dans le système, souligne Pascal Vivier. Elle doit mettre fin aux concurrences déloyales entre CFA régionaux et CFA d'entreprise. Il faut aussi que les jeunes ne se sentent pas relégués, qu'on augmente la qualification des diplômés, que le CAP et le Bac pro aient une réelle valeur. »**



Article 2 : Les LP en partie gérés par le ministère du Travail, «pas forcément une mauvaise nouvelle», 05/07/22

L'Élysée a annoncé la création d'un poste de ministre chargé de l'Enseignement et de la Formation professionnels sous la double tutelle des ministères de l'EN et du Travail. **Pascal Vivier, secrétaire général du principal syndicat des PLP**, revient sur cette décision qui divise mais pourrait, selon lui, être bénéfique.

Depuis lundi 4 juillet et pour la première fois, les LP sont gérés à la fois par le ministère de l'EN et celui du Travail. De nombreux syndicats d'enseignants dénoncent une «*ligne rouge*», pointant du doigt la volonté du gouvernement de leur faire former une main-d'œuvre en fonction des attentes des entreprises, réduisant les 650 000 élèves concernés au seul objectif d'employabilité. Pourtant, **Pascal Vivier, le secrétaire général du principal syndicat des PLP, le Snetaa-FO, relativise et imagine ce que le monde du travail pourrait apporter à l'école.**

Que va changer cette tutelle partagée entre les ministères de l'EN et du Travail ?

Il faut préciser que cette double tutelle n'est pas forcément mauvaise, comme on a tendance à l'entendre un peu partout. Tout dépend de ce que l'on en fait. J'ai décidé de voir le verre à moitié plein. Elle peut apporter de bonnes choses à la formation professionnelle. Si elle permet de rapprocher les LP du monde économique et le monde du travail de l'école, c'est la bonne direction. Le gouvernement avait annoncé il y a plus d'un an que la formation professionnelle passerait sous la tutelle du ministère du Travail, ce n'est donc pas une surprise. **Enfin, on reste aussi à l'Éducation nationale, c'est une bonne chose.** Et on a une ministre de plein-emploi, pas une secrétaire d'État, c'est une bonne nouvelle aussi. Il est noté qu'elle est ministre de la formation professionnelle, non de l'apprentissage. Ce sont autant de provocations qui ont été soigneusement évitées, cela a été fait avec prudence. Si cette double tutelle permet de mettre fin à la concurrence déloyale entre les CFA et les LP et de faire en sorte que nos diplômés permettent une meilleure insertion dans le monde du travail et dans l'enseignement supérieur, j'y suis très favorable.

Y a-t-il tout de même des points de vigilance ?

Cette double tutelle pourrait être négative si elle contraint les LP à faire du «tout apprentissage», cela voudrait dire que personne n'aurait compris qui sont nos jeunes. **Il faut absolument maintenir des savoirs fondamentaux nécessaires en entreprise.** A beaucoup de mes élèves, il manque des bases, que l'EN appelle des savoir-être : être poli, ponctuel et savoir argumenter. Et un maçon ne veut pas d'un jeune qui ne sait pas ce qu'est un angle droit. D'ailleurs, 30 % des contrats d'apprentissage sont rompus dans les trois mois, et c'est parfois du fait de l'employeur. Les commerçants et les artisans sont les premiers fournisseurs d'emploi et n'ont pas beaucoup de temps à consacrer à la formation, ils cherchent des apprentis capables de produire et de comprendre du premier coup. Aujourd'hui, ce n'est pas le profil type de nos élèves. Alors il faut améliorer l'insertion de nos diplômés. Aujourd'hui, mes élèves s'inscrivent sur Parcoursup, ils ne veulent pas travailler directement [*six bacheliers professionnels sur dix poursuivent leurs études l'année post-bac d'après le ministère de l'Éducation, ndlr*]. Et si on ne leur donne pas d'orientation qui les amène à réussir, ils s'orientent par défaut vers la fac. Or, quand on a un bac pro, on a 93 % de chances de ne pas réussir sa première année à l'université. C'est un gâchis social, on fait perdre un an à ces jeunes, et un gâchis financier : une année coûte entre 10 000 et 15 000 euros par jeune à l'État.

Concrètement, qu'est-ce que le ministère du Travail peut apporter à la formation professionnelle ?

Si elle permet au monde de l'entreprise d'aller vers l'école, cette décision est intéressante. **Il faut faire connaître les métiers dès le collège. L'école est un lieu stratégique : elle ne réussit plus à être un ascenseur social, mais c'est l'ultime creuset de la société.** Elle est le dernier endroit où se côtoient des enfants de médecins, d'ouvriers, d'agriculteurs et de notaires.

Je suis persuadé que si l'on présente très tôt le métier de coiffeur, que l'on explique les formations, les types de contrats, les autres métiers qui l'entourent, celui qui deviendra médecin ne regardera pas avec condescendance celui devenu coiffeur ou plombier. Dans ce sens, le ministère du Travail peut apporter une vraie expertise. **Tout est dans l'équilibre, il ne faut pas que la relation aille à sens unique, le ministère du Travail doit aussi apporter à l'école.**

Les Echos

Article 3 : Remaniement : Carole Grandjean en charge de la grande réforme des lycées professionnels, 04/07/22

La députée Renaissance Carole Grandjean devient ministre déléguée en charge de l'Enseignement et de la Formation professionnels. Son périmètre, à cheval entre ministères du Travail et de l'EN, est « une ligne rouge » franchie pour la FSU. FO voit au contraire un « symbole fort ».

C'était une idée de l'équipe d'E. Macron pendant la dernière campagne présidentielle qui faisait déjà bondir certains syndicats enseignants dans la perspective de la réforme envisagée des LP. Elle se concrétise.

L'Elysée a annoncé lundi la création d'un poste de ministre chargé de l'Enseignement et de la Formation professionnels sous double tutelle, celle des ministres du Travail et de l'EN. C'est Carole Grandjean, macroniste de la première heure jusqu'ici députée Renaissance de Meurthe-et-Moselle, membre de la commission des Affaires sociales, et ex-responsable ressources humaines chez Elix, qui en hérite.

Pour l'exécutif, cette double tutelle obéit à un objectif : renforcer le lien entre les LP et le marché du travail et, ainsi, rapprocher les taux d'insertion des jeunes qui suivent cette filière de ceux qui passent par l'apprentissage, décrypte-t-on de source proche du dossier. Pour cela, le gouvernement veut agir sur trois axes : contenu des formations quitte à arrêter celles qui ne débouchent pas sur de l'emploi, revalorisation du statut des lycéens et des professeurs, et amélioration de l'orientation en donnant accès via Affelnet aux taux de réussite des établissements grâce à InserJeunes .

(...) **FO est nettement plus nuancé.** « La dernière fois qu'on a eu [un ministre en charge de l'Enseignement professionnel], c'était Jean-Luc Mélenchon », se félicite **Pascal Vivier, secrétaire général du SNETAA-FO**, premier syndicat auprès des PLP qui voit « très positivement cette nomination d'un symbole fort ». Le fait qu'il soit « sous la coupelle » des deux ministères est « une garantie pour l'enseignement professionnel » car « on ne sort pas de l'école », poursuit le syndicaliste qui y voit « un grand avantage » : celui d'**arrêter la concurrence déloyale et stérile entre lycée pro, CFA et nouveaux CFA d'entreprises** ».

« Des diplômés mais pas d'emploi »

En mars, pour son premier discours officiel de campagne à Poissy, E. Macron avait donné le ton : « Nous devons réformer le LP sur le modèle de ce qu'on a fait pour l'apprentissage ». Le chef de l'Etat avait alors indiqué vouloir « un partenariat beaucoup plus étroit avec les entreprises » et des lycéens professionnels « rémunérés pour leur temps d'entreprise comme le sont les apprentis ». Il y a « trop de jeunes qui sortent avec un diplôme mais pas d'emploi », avait souligné E. Macron. « On laisse vivre trop de filières où il n'y a quasiment pas de débouchés ».

Au-delà des LP, Carole Grandjean aura aussi pour mission de remettre daplomb financièrement le système de la formation professionnelle issu de la réforme de 2018.

Le succès de l'apprentissage et du compte personnel de formation, deux guichets ouverts, combinés avec la perte de recettes durant la crise, ont plombé les finances de France compétences, l'organisme de régulation piloté par l'Etat. **Une première étape a été franchie puisque les subventions aux CFA vont être réduites d'environ 800 millions d'euros d'ici au 1er avril 2023 .**



[Article 4 : Nomination de Carole Grandjean : les réactions de "Une voie pour tous" et de P. Vivier \(SNETAA-FO\), 06/07/22](#)

"Il est urgent d'avoir (pour le lycée professionnel) une ambition plus grande que les seuls chiffres d'insertion", estime le collectif "Une voie pour tous". Ce "collectif citoyen initié par des personnalités de la société civile, médiatiques, académique, politiques ou encore associatives structuré autour d'une ambition, le développement du LP", soutenu notamment par Najat Vallaud-Belkacem (ancienne ministre) et Louis Boyard (ancien président de l'UNL), réagit à la nomination de Carole Grandjean, ministre déléguée à la formation et à l'enseignement professionnel. **Le collectif voit dans cette nomination une marque de "l'attention portée à la voie professionnelle" et il considère qu' "il est essentiel que le lien entre le lycée et le monde économique reste proche"**, mais qu'il "reste néanmoins primordial de laisser le lycée à sa place, à savoir le lieu de l'enseignement de savoirs fondamentaux, de l'émancipation, de l'épanouissement. **Le LP doit rester dans le sanctuaire éducatif qui, avant de former des travailleurs, doit former des citoyens."**

Par ailleurs, ToutEducat apprend qu'une intersyndicale se réunit ce mercredi 6 juillet à l'invitation de la CGT Educ'action "afin d'échanger sur cette nomination". Le SNETAA, le syndicat FO de l'enseignement professionnel n'y participera pas.

Dans une interview à Libération, son secrétaire général affirme, à rebours des autres organisations syndicales, que cette nomination pourrait être bénéfique pour le LP si elle **"permet de rapprocher les LP du monde économique et le monde du travail de l'école"** et **"de mettre fin à la concurrence déloyale entre les CFA et les LP"**. Elle serait en revanche négative si "elle contraint les LP à faire du 'tout apprentissage' (...). **Il faut absolument maintenir des savoirs fondamentaux nécessaires en entreprise."** Il fait remarquer que **"30 % des contrats d'apprentissage sont rompus dans les trois mois, et (que) c'est parfois du fait de l'employeur"**.

Il ajoute que **"l'école est un lieu stratégique"**, qu'elle est "le dernier endroit où se côtoient des enfants de médecins, d'ouvriers, d'agriculteurs et de notaires", et que si "l'on présente très tôt (aux élèves) le métier de coiffeur, que l'on explique les formations, les types de contrats, les autres métiers qui l'entourent, celui qui deviendra médecin ne regardera pas avec condescendance celui devenu coiffeur ou plombier. Dans ce sens, le ministère du Travail peut apporter une vraie expertise. **Tout est dans l'équilibre**, il ne faut pas que la relation aille à sens unique, le ministère du Travail doit aussi apporter à l'école."

[Article 5 : Enseignement pro. : les personnels en difficulté, la nomination de C. Grandjean inquiète \(syndicats\), 04/07/22](#)

Une intersyndicale regroupant toutes les organisations de l'enseignement professionnel fait **"le constat d'une fin d'année extrêmement difficile pour les personnels"**. La CGT Educ'action, la CNT, le SNALC, le SNETAA-FO, le SNUEP-FSU, SUD Éducation, le SE-UNSA listent "la désorganisation qui a accompagné" les nouvelles modalités d'examen, et **s'inquiètent de voir les annonces du président et du ministre s'inscrire "dans la continuité de la politique éducative menée depuis 5 ans"**. Elles dénoncent "la volonté de doubler le nombre de semaines de PFMP pour les terminales CAP et bac pro, ce qui va réduire encore plus l'enseignement général et professionnel" et hypothéquer les chances de poursuites d'études. Elles **contestent "l'idée d'une adéquation stricte" entre les formations et les besoins d'emploi locaux**. De plus, elles estiment que "persister dans le soutien au développement démesuré de l'apprentissage et de la mixité des publics dans les lycées pros est une voie sans-issue". Il faut, estiment-elles, rompre avec "la politique de mise en concurrence entre les deux voies de formation". (...)

Article 6 : Agrégation, CAPES, CAPET, CAPLP, CPE, PsyEN (externes, publics): 19,6 % des postes d'enseignants non pourvus, 05/07/22

Les résultats des admissions aux concours externes publics de recrutement des enseignants, CPE et psychologues de l'Education nationale sont publiés, à l'exception du CAPEPS.

(...) **Au CAPLP, 313 postes ne sont pas pourvus (sur 1 370, soit 23 %)**, 16 au 3ème concours (sur 75, soit 21 %). Au total donc 1869 postes ne sont pas pourvus, soit 19,6 % des postes offerts. S'y ajoutent 2 postes ne sont pas pourvus au concours de recrutement des CPE (sur 560), 30 postes aux concours des PsyEN (sur 210). (...)

CAPLP, concours externe

- **Bâtiment, option peinture-revêtement : 15 postes , 24 admissibles, 8 admis.**
- **Biotechnologies, option santé-environnement : 190 postes, 137 admissibles, 66 admis**
- **Design et métiers d'art option design : 55 postes, 41 admissibles, 27 admis**
- **Design et métiers d'art option métiers d'art : 8 postes, 6 admissibles, 5 admis**
- **Génie civil, option construction et économie : 18 postes, 20 admissibles, 9 admis.**
- **Génie civil, option construction et réalisation des ouvrages : 28 postes, 21 admissibles, 13 admis.**
- **Génie civil, option équipements techniques-énergie : 27 postes, 15 admissibles, 7 admis**
- **Génie électrique, option électrotechnique et énergie : 48 postes, 56 admissibles, 35 admis**
- **Génie industriel, option bois : 15 postes, 21 admissibles, 14 admis.**
- **Génie industriel, option structures métalliques : 12 postes, 16 admissibles, 7 admis**
- **Génie mécanique, option construction : 25 postes, 12 admissibles, 6 admis.**
- **Génie mécanique, option maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantier : 40 postes, 62 admissibles, 33 admis.**
- **Hôtellerie restauration, option organisation et production culinaire : 38 postes, 57 admissibles, 34 admis.**
- **Langues vivantes-lettres, option allemand-lettres : 5 postes, 3 admissibles, 3 admis**
- **Lettres - histoire et géographie : 155 postes, 214 admissibles, 121 admis**
- **Mathématiques - physique chimie: 240 postes, 201 admissibles, 123 admis**
- **Réparation et revêtement en carrosserie : 12 postes, 25 admissibles, 11 admis**
- **Sciences et techniques médico-sociales : 60 postes, 104 admissibles, 56 admis (...)**



Article 7 : Professionnel : L'intersyndicale contre le tout apprentissage, 05/07/22

" Nos organisations syndicales dénoncent la volonté de doubler le nombre de semaines de PFMP pour les terminales CAP et bac pro ce qui va réduire encore plus l'enseignement général et professionnel de nos élèves et par conséquent réduire leur réussite à la certification et hypothéquer leurs chances de poursuites d'études... (Elles) affirment que persister dans le soutien au développement démesuré de l'apprentissage et de la mixité des publics dans les lycées pros est une voie sans-issue. Elles considèrent que c'est une menace sur le statut des PLP et sur les missions émancipatrices de la voie professionnelle sous statut scolaire", écrivent CGT Educ'action, CNT, SNALC, SNETAA-FO, SNUEP-FSU, SUD Éducation et Se-UNSA.

Article 8 : Enseignement pro. : Macron a-t-il franchi le Rubicon ?, 05/07/22

Macron veut-il aller trop loin ? La nomination d'une ministre de l'enseignement professionnel auprès des deux ministères de l'Education nationale et du Travail passe mal. (...) **le Snetaa, reçu le 4 juillet par Pap Ndiaye, estime que "cette première audience a été cordiale, pouvant annoncer des évolutions positives pour les PLP, les jeunes et la place de l'enseignement professionnel en tant qu'outil, et d'émancipation pour les jeunes et de la nécessaire réindustrialisation du pays".**

[Article 9 : Brevet : Le diplôme encore plus flou..., 30/06/22](#)

Toute une génération a rendez vous aujourd'hui pour passer le brevet. C'est la principale particularité de cet examen de réunir toute une génération. Il y en a une autre. Le brevet est l'examen le plus flou, celui pour lequel le ministère n'a pas su choisir entre contrôle continu et épreuves finales. Et cette année, pour ajouter à ce flou, les élèves passent une épreuve pour laquelle ils n'ont pas tous eu cours...

(...) **Mais même ce taux extraordinaire n'a pas supprimé les défauts de cet examen. D'abord l'écart important entre la série générale et professionnelle.** En 2020 on comptait 91% de réussite dans la première et 82% dans la seconde. Le brevet est très marqué par les inégalités sociales. Le taux de réussite des enfants issus d'un milieu très favorisé est de 97%, celui des défavorisés de 79%. Le Cnesco a pu établir précisément ce lien selon les territoires. En fait le brevet est dur aux plus faibles et facile aux forts. Les plus faibles, ceux qui ont eu une mauvaise évaluation de leur année, ne peuvent compter que sur les épreuves finales pour obtenir le diplôme. Or c'est là qu'on tombe sur la dernière singularité de cet examen. C'est que les épreuves finales sont évaluées beaucoup plus sévèrement que le socle. (...)

[Article 10 : Une circulaire pour une rentrée dans la continuité, 01/07/22](#)

La première circulaire de rentrée de Pap Ndiaye est parue. Le ministre maintient les orientations pédagogiques de JM Blanquer. Il y ajoute la feuille de route donnée par E. Macron, notamment les fameuses concertations dans les établissements avec les parents et les "partenaires". Mais il y associe ses propres préoccupations comme la mixité sociale, ou le bien être des élèves. Finalement chaque niveau (école, collège, lycée) est concerné. Et l'Ecole de Pap Ndiaye évolue dans une continuité déconcertante. (...)

CHARLIE HEBDO

[Article 11 : Pap Ndiaye : faux père Noël mais vrai père Fouettard pour les profs, 01/07/22](#)

Le nouveau ministre de l'Éducation a déjà commis une grosse erreur, en demandant aux enseignants absents de rattraper leurs heures. **Mais il promet que tout nouveau prof gagnera au moins 2 000 euros net, soit bien plus qu'actuellement.** Miracle, ou mirage ? (...)Deuxième boulette : proposer, comme il l'a fait, qu'une absence du professeur d'histoire-géographie soit compensée par son collègue de français, qui utilisera ces heures pour faire une double dose de français. Ensuite, propose Pap, lorsque le collègue d'histoire-géo reviendra, il compensera en prenant sur les heures de français. Problème : les enseignants ont plusieurs classes, et sont rarement libres aux heures auxquelles enseignent leurs collègues, ce qu'un ministre de l'ÉN devrait savoir.

Troisième erreur : face au faible niveau des rémunérations, Ndiaye propose, comme l'avait déjà suggéré E. Macron, de **mettre en place une part salariale « conditionnée à des tâches nouvelles »**. Pour lui, il s'agit « d'ajouter un bonus pour ceux qui voudront aller plus loin. » C'est joliment dit, mais cet homme souvent présenté comme étant de gauche devrait savoir qu'être mieux rémunéré lorsque l'on travaille plus, cela s'appelle simplement respecter le code du travail.



[Article 12 : Le dégel du point d'indice à l'épreuve de son financement, 30/06/22](#)

(...) **3,2 milliards d'euros pour l'État**, 2,28 milliards pour la territoriale et 1,99 milliard pour l'hospitalière, soit, au total, près 7,5 milliards d'euros en année pleine pour l'ensemble de la fonction publique. C'est la facture prévue du dégel de 3,5 % de la valeur du point d'indice. Cette revalorisation, que le gouvernement promet d'appliquer dès le 1^{er} juillet, sera actée dans le cadre du

“pack pouvoir d’achat” de l’exécutif, dont la présentation est prévue dans les prochains jours et qui comprend le projet de loi sur le pouvoir d’achat et surtout le projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2022.

L’enjeu réside en effet aujourd’hui dans le financement de cette mesure générale, alors que le ministre de l’Économie, Bruno Le Maire, a indiqué que la “cote d’alerte” était atteinte sur les finances publiques. **Certes, un décret suffit pour modifier la valeur du point d’indice de la fonction publique, mais encore faut-il que le budget de l’État le permette. D’où le budget rectificatif que l’exécutif s’appête à proposer au gouvernement mais dont la mise en œuvre dépend encore de la nouvelle donne parlementaire issue des élections législatives. (...)**

➡ **A lire aussi :** *FranceInfo*, « La hausse du point d’indice de la fonction publique cache-t-elle une perte de pouvoir d’achat pour les fonctionnaires ? », 03/07/22



[Rapport d’information, France Compétences face à une crise de croissance, 29/06/22](#)

La réforme de 2018 a enclenché une dynamique considérable en faveur de l’apprentissage et de la formation professionnelle, mais elle n’a pas anticipé les besoins de son financement. Sans remettre en cause ces avancées, il est nécessaire de réguler le système afin d’assurer sa soutenabilité et sa performance. (...)



[Note d’information n°22.20, L’insertion professionnelle des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d’études en 2019, juin 2022](#)

Avec la levée du troisième confinement en mai 2021, ces sortants bénéficient d’un rattrapage sur le marché du travail entre janvier 2021 et juillet 2021. Au final, leur insertion a plus progressé entre 6 mois et 24 mois (+**15 points**) que celle de la génération précédente (+9 points). Deux ans après la sortie d’études, 47 % des emplois salariés occupés le sont en CDI, contre 38 % 6 mois après. Un an après la fin de sa formation en 2019, un lycéen professionnel sur dix a repris ses études l’année scolaire suivante. (...)

[Note d’information n°22.21, L’insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d’études en 2019, juin 2022](#)

Deux ans après la sortie, 68 % des emplois occupés sont en CDI, contre 56 % 6 mois après. Si deux ans après la sortie du système éducatif, un niveau d’études élevé et l’obtention de la certification préparée continuent à favoriser l’insertion professionnelle, cet avantage est moins important qu’à 6 mois après la sortie d’études. L’insertion en emploi reste meilleure pour les apprentis issus d’une formation du domaine de la production : deux ans après leur sortie d’études, 74 % d’entre eux ont un emploi salarié dans le secteur privé, contre 69 % pour ceux issus du domaine des services. (...)

[Note d’information n°22.22, L’apprentissage au 31 décembre 2021, juillet 2022](#)

Au 31 décembre 2021, les **cfa** accueillent 834 100 apprentis, soit une **augmentation de 32,5 %** par rapport à 2020, après 31,5 % l’année d’avant, une hausse historique depuis le début des années 2000. 7,2 % des 16-29 ans sont ainsi en apprentissage. **Les effectifs d’apprentis dans l’enseignement secondaire continuent d’augmenter** (+ 15,7 % après + 11,4 % l’an dernier), et la croissance de

l'apprentissage dans l'enseignement supérieur est encore à un niveau très élevé (+ 48,3 % après + 58,6 % en 2020). Après une troisième, un élève sur vingt s'oriente vers une formation professionnelle sous apprentissage. Près d'un apprenti sur quinze est accueilli dans un EPLE. (...)

Note
Flash du SIES
Enseignement supérieur, Recherche & Innovation



Note flash n°17, Résultats des brevets de techniciens supérieurs Session 2021, juin 2022

Le nombre de candidats (180 900) au brevet de technicien supérieur diminue de 2,7 % à la session 2021. Après une forte progression à la session précédente, leur taux de succès, de 87,3 %, reste quasiment stable (+0,7 point). Ainsi, 157 900 étudiants obtiennent leur diplôme en 2021. La faible évolution du taux de succès résulte d'une augmentation de ce taux dans les spécialités des services (+1,8 point) et d'une diminution dans celles de la production (-1,7 point). (...)

Note flash n°18, Parcours et réussite en section de technicien supérieur : les indicateurs incluant la session 2021, juin 2022

Un peu moins de 75 % des nouveaux inscrits en 1^{ère} année de section de technicien supérieur (STS) à la rentrée 2018 passent en 2nde année ; 68 % obtiennent leur diplôme du brevet de technicien supérieur (BTS) en deux ou trois ans, taux en forte hausse par rapport aux nouveaux inscrits à la rentrée 2017. Un résultat qui s'explique par la hausse de la réussite en 2 ans et les modalités particulières de passage de l'examen national du BTS à la session 2020. Cette hausse est la même pour tous les étudiants, quelle que soit leur origine sociale.

Paru au B.O. n°26 du 30 juin 2022

Circulaire de rentrée 2022, Une École engagée pour l'excellence, l'égalité et le bien-être

La crise sanitaire a mis à l'épreuve notre École, ses personnels et ses élèves, et témoigné s'il en était besoin du caractère essentiel et irréductible de l'institution scolaire et du service public d'éducation dans notre pays. La relation singulière entre l'École et la République trouve son fondement dans notre contrat social : permettre à tout enfant, tout jeune, de déployer ses plines potentialités, quelles que soient ses origines géographiques, familiales ou sociales. L'École n'est pas seulement le cœur battant de notre société, elle est aussi son principal vecteur d'unité. À l'abri des querelles idéologiques, elle doit redevenir le lieu de la réconciliation nationale.

L'École offre un temps et un espace communs à des enfants de tous horizons, pour apprendre, comprendre, agir et devenir des citoyens libres, éclairés, égaux et fraternels. Ce sont ce temps, cet espace, cette opportunité que cette nouvelle rentrée doit préserver et promouvoir, dans l'écoute de nos personnels à chaque niveau de notre institution.

À l'automne, des réflexions collectives associant nos partenaires seront engagées au sein des équipes, à partir du projet de leur école ou de leur établissement, afin qu'elles puissent identifier leurs atouts, leurs difficultés et leurs besoins. Chaque académie sera chargée de l'organisation générale de ces débats qui se déclineront à l'échelon local dans les écoles et établissements pour susciter, encourager et accompagner les initiatives les plus adaptées à la réussite des élèves, à leur épanouissement et à la résorption des inégalités scolaires.

Dans la continuité de l'expérimentation marseillaise et en vue d'en généraliser progressivement la méthode, le ministère met en place un dispositif d'appui aux innovations locales pour la réussite des élèves. Ces moyens supplémentaires permettront de soutenir les projets et les ambitions des équipes pédagogiques, avec un accompagnement renforcé des académies, pour construire l'École du futur.

L'excellence, l'égalité et le bien-être sont les objectifs majeurs de cette année scolaire. **L'excellence est la promesse que nous devons à chaque élève, de l'école maternelle au lycée général, technologique ou professionnel.** L'égalité passe par la compensation des difficultés et différences de situation en renforçant les moyens consacrés aux élèves les plus défavorisés. Le bien-être implique une attention soutenue à chacun de nos élèves, dans une ouverture à l'autre et au monde. (...)

Un lycée professionnel d'excellence pour assurer la réussite de tous

Près d'un tiers des lycéens s'engagent dans la voie professionnelle et choisissent plus tôt que d'autres leur futur métier. Ces parcours sont insuffisamment promus, alors qu'ils peuvent offrir aux jeunes de remarquables trajectoires de formation et répondent utilement aux besoins sociaux et économiques de la Nation. L'enrichissement du dispositif InserJeunes donnera mieux à voir ce que deviennent les diplômés de cette voie de formation. Au cours du premier trimestre de l'année scolaire, la Semaine des lycées professionnels permettra dans toutes les académies de valoriser cet univers trop souvent négligé et mésestimé.

La transformation engagée du LP sera poursuivie.

L'organisation de la classe de seconde par famille de métiers, la co-intervention des professeurs des matières professionnelles et générales, la réalisation d'un chef d'œuvre par les élèves sont autant d'avancées pédagogiques qui concourent à la motivation et à la réussite du plus grand nombre. Dans le cadre de l'accompagnement renforcé et pour les élèves qui se destinent à une insertion professionnelle rapide, l'accent sera mis sur la **formation aux techniques de recherche d'emploi et au renforcement des compétences professionnelles en lien direct avec les entreprises et structures locales pourvoyeuses d'emplois.** L'expérimentation Avenir pro, mise en place dans une centaine de lycées professionnels en 2021-2022, sera étendue. **Dans tous les LP, des actions spécifiques permettant l'accès facilité à l'emploi seront déployées, dans la continuité des modules d'insertion des classes de terminale.** En outre et alors que l'impact de la pandémie a pu perturber leur organisation, **les PFMP seront replacées au centre des dispositions pédagogiques, en redoublant d'effort pour accompagner les élèves les plus fragiles dans l'identification d'entreprises d'accueil.** Les poursuites d'études après le baccalauréat professionnel, et notamment **en sections de technicien supérieur,** continueront pour leur part à être encouragées par une **pédagogie adaptée** permettant d'améliorer la réussite, très insuffisante encore. (...)

